DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 8.2
Numéro : 094-269400362-20260922
DELCCAS20260922-3-DE

DELCCAS 2026.09.22 - 3 – Convention de subvention Allocation Logement Temporaire (ALT) conclue entre l'Etat et le CCAS – Approbation du bilan financier 2025.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président.

Etaient présents : Monsieur Cédric LAUNAY, Monsieur Pierre GUILLARD, Madame Nadia LÉCUYER, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Marc COHEN, Monsieur Hugo KHEYAR, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Thierry COMBEL, Madame Michèle DORGANS, administrateurs nommés.

Etaient absents, excusés et représentés : Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président du CCAS, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Monsieur Jean-Richard TESSIER, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etait absente excusée : Madame Emma BERNARD, déléguée du Conseil Municipal.

Centre Communal d'Action Sociale
Téléphone : 01 53 48 19 14
Courriel : ccas@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Centre Communal d'Action Sociale - Relai Solidarité - 94, boulevard de Bellechasse - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU le budget principal de l'exercice en cours,

VU le bilan financier de l'année 2025 pour les logements-passerelles de la rue Bourdignon,

CONSIDERANT que la convention ALT relative aux logements-passerelles situés 6, rue Bourdignon (94100 Saint-Maur-des-Fossés) signée avec l'Etat est arrivée à échéance le 31 décembre 2025 et doit être renouvelée pour l'année 2026,

CONSIDERANT que la signature de la convention conditionne, pendant sa durée, l'ouverture du droit à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées, telle que prévue à l'article L. 851-1 du Code de la sécurité sociale et aux articles R. 851-1 à R. 852-4 du même code,

CONSIDERANT que pour l'année 2026, le montant de la subvention allouée au CCAS est déterminée à partir du bilan financier de l'année 2025 relatif à la gestion de la résidence,

CONSIDERANT qu'à la demande des services de l'Etat, le bilan financier de l'année 2025 doit être validé par le Conseil d'Administration du CCAS,

Après examen et en avoir délibéré
A l'unanimité

Approuve le bilan financier 2025, en annexe, lié à la convention ALT relative aux logements-passerelles du 6, rue Bourdignon (94100).

Autorise le Président du CCAS, ou à défaut la Vice-Présidente ou le Vice-Président délégué, à signer la convention Allocation Logement Temporaire conclue entre l'Etat et le CCAS pour l'année 2026.

Précise que les recettes seront imputées sur un crédit ouvert au budget principal de l'exercice en cours.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

VILLE de ST-MAUR-des-FOSSÉS
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :
la réception en Préfecture le 25.03.2026
et de la publication électronique le 25.03.2026

Pour le Président,
Le Directeur,

Ville de ST-MAUR-des-FOSSÉS
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)